

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE
ORCHESTRA KAZIBAO INITIEE PAR
FINANCIERE MESTRE ET M. JEAN-CLAUDE YANA AGISSANT DE CONCERT

PRESENTEE PAR



AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A FINANCIERE MESTRE



Le présent document relatif aux autres informations de Financière MESTRE a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 septembre 2011, conformément aux dispositions de l'article 213-28 de son règlement général et de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de Financière MESTRE.

Le présent document complète la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers le 22 septembre 2011 sous le numéro 11-424, en application d'une décision de conformité en date du 22 septembre 2011 (la « Note d'Information ») relative à l'offre publique d'achat initiée par Financière MESTRE et M. Jean-Claude YANA agissant de concert sur ORCHESTRA-KAZIBAO (l'« Offre »).

Le présent document est disponible sur les sites Internet d'ORCHESTRA-KAZIBAO (<http://www.orchestra-kazibao.com/fr/pro/finances/finances.php>) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenue sans frais auprès de : ARKEON Finance, 27 rue de Berri, 75008 Paris

Sommaire

1. Présentation de l'Initiateur.....	3
1.1 Renseignements concernant Financière MESTRE	3
1.1.1 Dénomination sociale concernant Financière MESTRE	3
1.1.2. Forme juridique	3
1.1.3 Siège social.....	3
1.1.4 Exercice social	3
1.1.5 Objet social	3
1.1.5 Durée.....	4
1.2 Renseignements concernant le capital social de Financière MESTRE	4
1.2.1 Capital social	4
1.2.2 Droits et obligations attachés aux parts sociales	4
1.2.6 Répartition du capital social.....	5
1.2.7 Titres donnant accès au capital.....	5
1.2.8 Instruments financiers non représentatifs du capital	5
1.2.9 Pacte d'actionnaires.....	5
1.3 Administration et direction de la Société.....	5
1.3.1 Présidence et représentation	5
1.4 Activités de la Société	5
1.5 Financement de l'Offre.....	6
2. Situation comptable et financière de Financière MESTRE	7
2.1 Comptes annuels de Financière MESTRE.....	7
2.1.1 Bilan du dernier exercice clos.....	7
2.1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2010.....	9
2.1.3 Annexe au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2010	11
3. Attestation des personnes responsables de l'information relative à Financière MESTRE.....	31

1. Présentation de l'Initiateur

1.1 Renseignements concernant Financière MESTRE

1.1.1 Dénomination sociale concernant Financière MESTRE

L'Initiateur de l'Offre a pour dénomination « Financière MESTRE » (la « Société » ou « Financière MESTRE ») ; elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 430 271 254.

1.1.2. Forme juridique

Financière MESTRE est une Société à Responsabilité Limitée.

1.1.3 Siège social

1, chemin de Verchant – Domaine de Verchant – 34170 Castelnau-le-Nez

1.1.4 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

1.1.5 Objet social

Financière MESTRE a pour objet:

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise, sous toutes ses formes, de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises et étrangères;
- La réalisation de toutes prestations de services de quelques nature que ce soit, aux entreprises ou sociétés et notamment celles dans lesquelles elle détient des participations au capital;
- Toutes opérations d'import, export de bien de consommation ;
- La création, l'édition sous toutes ses formes, la réalisation, l'impression directement ou indirectement la communication sous toutes ses formes ;
- La conception, le développement et la distribution de solutions informatiques, le multimédia et les systèmes d'informations internet ;

- Elle pourra créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, toutes usines;
- Obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays;
- Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ;
- Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement, en France et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet social.

1.1.5 Durée

La durée de la Société expirera le 16 avril 2099, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

1.2 Renseignements concernant le capital social de Financière MESTRE

1.2.1 Capital social

Le capital social de la Société est fixé à 1 744 956 euros. Il est divisé en 1 812 parts sociales de 963 euros de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

1.2.2 Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation. Elle donne également droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

Les associés ne sont tenus à l'égard des tiers qu'à concurrence du montant de leur apport. Toutefois ils sont solidairement responsables, à l'égard des tiers, pendant cinq ans, de la valeur attribuée aux apports en nature lors de la constitution de la Société, lorsqu'il n'y a pas eu de commissaire aux apports ou lorsque la valeur retenue est différente de celle proposée par le commissaire aux apports.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par les associés.

1.2.6 Répartition du capital social

A la date du présent document, le capital social de Financière MESTRE est détenu par M. Pierre MESTRE (à concurrence de 1573 parts) et de Mme Chantal DOUTRE (à concurrence de 239 parts).

1.2.7 Titres donnant accès au capital

Néant.

1.2.8 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

1.2.9 Pacte d'actionnaires

Néant.

1.3 Administration et direction de la Société

1.3.1 Présidence et représentation

La société est co-gérée par M. Pierre MESTRE et Mme Chantal MESTRE.

1.4 Activités de la Société

La Société a pour principale activité la détention et la gestion de sa participation de ORCHESTRA-KAZIBAO, Société Anonyme de droit français au capital de 23.100.060 euros, représentée par 3.858.369 actions de 6,00 euros de valeur nominale unitaire, dont le siège social est situé ZA Castelnau 2000 - 400 avenue Marcel Dassault - 34170 Castelnau le Lez, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 398 471 565, et dont les actions sont admises sur le compartiment C du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0010160564.

A la date du présent document, la Société a actuellement à son actif 1 160 153 actions ORCHESTRA-KAZIBAO représentant 30,07% du capital et 30,07 % des droits de vote de ORCHESTRA-KAZIBAO.

L'Offre initiée par la Société vise à acquérir des actions ORCHESTRA-KAZIBAO non détenues ou ne faisant pas l'objet d'un engagement de non apport (voir Note d'Information).

1.5 Financement de l'Offre

Se reporter au § 1.6 « Mode et financement de l'Offre » de la Note d'Information.

2. Situation comptable et financière de Financière MESTRE

2.1 Comptes annuels de Financière MESTRE

2.1.1 Bilan du dernier exercice clos

AGREMENT DGFIP C5111.10014
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N°2050 2011

Désignation de l'entreprise : SARL FINANCIERE MESTRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 1, CHEMIN DE VERCHANT 34170 CASTELNAU LE LEZ		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET* 430271254000220		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31122010	
		N-1 31122009	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	12 500
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 983
	Fonds commercial (I)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	103 164
	Autres immobilisations corporelles	AT	98 303
	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	13 459 102
Créances rattachées à des participations	BB	7 227 533	
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	4 448	
TOTAL (II)		BJ	20 914 033
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 844 231
	Autres créances (3)	BZ	5 306 828
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	26 358
Disponibilités	CF	38 426	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 477	
TOTAL (III)		CJ	10 225 319
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	31 139 353
		IA	3 791 362
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété *			
Immobilités :		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL FINANCIERE MESTRE		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...744...956...)	DA	1 744 956	1 744 956	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	5 468 221	5 468 221	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	69 336	69 336	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	3 749 549	2 449 549	
	Report à nouveau	DH	(1 924 478)	(1 606 015)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 090 114)	(318 462)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	8 017 470	7 807 584
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 290 852	5 424 711	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	4 091 442	5 962 707	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 821 420	127 333	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 358 340	1 043 445	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 455	13 790	
	Autres dettes	EA	520 356	2 202 877	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	243 655	208	
TOTAL (IV)		EC	19 330 520	14 775 069	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	27 347 990	22 582 654	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 156 151	9 343 564	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	96 943	79 074		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2.1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2010

AGREMENT DGFIP C5111.10014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N°2052 2011

Désignation de l'entreprise :		SARL FINANCIERE MESTRE				Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
			FG	8 365 225	FH		FI	8 365 225	1 478 897
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 365 225	FK		FL	8 365 225	1 478 897	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	110 963	103 208	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 476 194	1 582 113
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	6	9
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	6 010 298	252 737
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	66 321	55 429
	Salaires et traitements*						FY	326 109	380 017
	Charges sociales (10)						FZ	172 463	122 559
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	24 237	62 851
			- dotations aux provisions				GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		102 650
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	85 836	8
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 685 269	976 260
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 790 925	605 853	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	122 802	71 424
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	88 450	452 258
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	211 252	523 683
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	2 255 819	901 976
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	238 805	270 138
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 494 625	1 172 114
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 283 372)	(648 431)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(492 448)	(42 578)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL FINANCIERE MESTRE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 935	46 171	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	15 355	1 324 647	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	199 654		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	217 945	1 370 818	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	292 481	188	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	84 122	1 642 765	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	376 603	1 642 953	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(158 659)	(272 135)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	439 008	3 750	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 905 391	3 476 614	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 995 505	3 795 077	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 090 114)	(318 462)	
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		34 994	
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 314	552	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	141 729	70 424	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 141 729				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
	REGUL COMPTES FOURNISSEURS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	PERTE SUR TITRES DE PARTICIPATION		88 450		
	PERTE SUR COMPTE COURANT / REPR PROV DEPR		199 654	199 654	
	AMENDES ET PENALITES		90		
VNC DES IMMOB CEDEES / PRODUITS DE CESSION		84 122	15 355		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2.1.3 Annexe au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2010

AGREMENT DGFIP C5111.10014

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054 2011

Désignation de l'entreprise				SARL FINANCIERE MESTRE				Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2		3	
				Corrections à une réévaluation positive au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	12 500	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	6 408	KE		KF	2 575	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL		
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	M2		KP		KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS	103 164	KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	5 090	KW		KX	7 000
		Matériel de transport *		KY	11 428	KZ		LA	1 447
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	79 558	LC		LD	55
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	199 239	LO		LP	8 502		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
		Autres participations	8U	19 920 504	8V		8W	3 260 024	
		Autres titres immobilisés	IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT	2 348	IU		IV	2 100		
TOTAL IV		LQ	19 922 852	LR		LS	3 262 124		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	20 140 999	OH		OJ	3 273 201	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réalisation légale * ou enlèvement par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO	12 500	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	8 983	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	103 164	ML
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	12 090	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	12 875	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	6 275	MT	73 338	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IY		NG	6 275	NH	201 467	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW
		Autres participations	IO	191 695	OX	2 302 197	OY	20 686 635	OZ
		Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	4 448	2G	
TOTAL IV		I3	191 695	NJ	2 302 197	NK	20 691 083	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	191 695	OK	2 308 472	OL	20 914 033	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL FINANCIERE MESTRENéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL FINANCIERE MESTRE</u>						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 763	PF	1 281	PG	PH 3 044
Terrains		PI		PJ		PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	90 487	QA	10 251	QB	QC 100 738
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 482	QE	1 106	QF	QG 2 588
	Matériel de transport	QH	4 306	QI	2 809	QJ	QK 7 115
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	58 028	QM	8 789	QN	QO 3 311 63 506
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	QT
	TOTAL III	QU	154 303	QV	22 955	QW	3 311 173 947
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	156 066	ØP	24 236	ØQ	3 311 176 991
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q5	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL FINANCIERE MESTRE				Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
6E			6F	6G	6H		
6J			6K	6L	6M		
6N			6O	6P	6Q		
6R			6S	6T	6U		
Sur stocks et en cours		6V	6W	6X	6Y		
Sur comptes clients		6Z	6A	6B	6C		
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6D	6E	6F	6G		
TOTAL III		6H	6I	6J	6K		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		6L	6M	6N	6O		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF			
	- financières	UG	2 255 819	UH	88 450		
	- exceptionnelles	UI		UK	199 654		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2011
Extension 2

ARL FINANCIERE MESTRE

[illegible]

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : <u>SARL FINANCIERE MESTRE</u>		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		7 227 533	UM	UN 7 227 533	
	Prêts (1) (2)	UP			UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT		4 448	UV	UW 4 448	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		2 953		2 953	
	Autres créances clients	UX		4 841 278		4 841 278	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * ☐ antérieurement constituée * ☐)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		1 101 962		1 101 962
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC		4 202 560		4 202 560	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		2 306		2 306	
	Charges constatées d'avance	VS		9 477		9 477	
	TOTAUX		VT		17 392 517	VU	10 160 536 VV 7 231 981
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		96 943		96 943	
	à plus d'1 an à l'origine	VH		5 193 909		1 158 548 4 035 361	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		381 858		381 858	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		6 821 420		6 821 420	
Personnel et comptes rattachés		8C		7 983		7 983	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		125 753		125 753	
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E		886 652		886 652	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		1 295 152		1 295 152	
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		42 800		42 800	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		4 455		4 455	
Groupe et associés (2)		VI		3 709 584		3 709 584	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		520 356		520 356	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L		243 655		243 655	
TOTAUX		VY		19 330 520	VZ	15 295 159 4 035 361	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		2 800 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		3 536 884	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : SARL FINANCIERE MESTRE		Néant ☐		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 0															
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE															
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				de son conjoint				moins part déductible*				à réintégrer :		WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)																WB		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*																WD		
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)																WE	27 374	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*																WF		
	Amendes et pénalités (nature :)																WG	16 566	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																WI	2 260 621	
Régime d'imposition en exercice et impositions antérieures	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		1 084 205		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						K7	1 084 205			
	Moins-values nettes à long terme				— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										J8				
					— imposées aux taux de 0 %										ZN	1 200			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				— Plus-values nettes à court terme										WN				
					— Plus-values soumises au régime des fusions										WO	38 112			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)																XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ	47 648			
			Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX				Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro		M8								
TOTAL I																WR	3 914 824		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE															
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*																WS	1 090 114		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)																WT	255 375		
Régime d'imposition particulier et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV				
					— imposées au taux de 0 %										WH				
					— imposées au taux de 19 %										WP				
					— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW				
					— imputées sur les déficits antérieurs										XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %																I6		
Mesures d'incitation	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation																2A		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																ZY		
	Majoration d'amortissement*																XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles - (Régime d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 septies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5		XF				
			Pré de compétence (art. 44 undecies)		L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone franche Corse (art. 44 decies)		Q1						
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		QV		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)																XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		O1		Crédance déduite par le report en arrière de déficit		Z1						XG					
III. RÉSULTAT FISCAL																TOTAL II		NH	1 436 189
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :																XI	2 478 635		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)																ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)																XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)																XN	2 478 635	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2011
Extension

SARL FINANCIERE MESTRE

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SARL FINANCIERE MESTRE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	10 167	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE	8X	4 802	8Y 2 250
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
PROV DEPR TITRES DE PARTICIPATION	9D	2 255 819	9E 88 450
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	2 260 621	YO 90 700
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art.237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		

Désignation de l'entreprise		SARL FINANCIERE MESTRE										Néant ☐ *														
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)																										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie										OC	(1 606 015)														
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie										OD	(318 462)														
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)																									
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)										OE															
	TOTAL I										OF	(1 924 478)														
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale										ZB															
	{ - Autres réserves										ZD															
	Dividendes										ZE															
	Autres répartitions										ZF															
	Report à nouveau										ZG	(1 924 478)														
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										ZH	(1 924 478)														
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.																										
RENSEIGNEMENTS DIVERS																										
										Exercice N :		Exercice N-1 :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)										YQ															
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR															
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS															
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	560 602	123													
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	68 827	71 201													
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU															
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	5 281 184	44 534													
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV															
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	99 685	136 880													
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	6 010 298	252 737													
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*										YW															
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										YZ	66 321	55 429													
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	66 321	55 429													
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	1 055 164	275 630													
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	70 060	34 173													
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2010)*										OB	88 312														
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS															
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	2 478 635	Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL																
					Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC																
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	1 635 772	Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO																
					Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF																
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.										JG	2	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère	JJ									
	- numéro de centre de gestion agréé*										XP															
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)										YP		3			2											
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		2,50	%		2,50	%										
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration										ZR					1											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL FINANCIERE MESTRE					Néant ☐		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés ^a (1)		Valeur d'origine ^a (2)	Valeur nette réévaluée ^a (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements ^a (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations ^a	1	LICENCE SAGE	8 655			8 655	
	2	14 FAUTEUILS	5 950		3 130	2 820	
	3	NESPRESSO	325		181	144	
	4	600 TITRES	5 100			5 100	
	5	TITRES	67 403			67 403	
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations ^a	1	8 655					
	2	2 800	(20)	(20)			
	3		(144)	(144)			
	4	3 900	(1 200)	(1 200)			
	5		(67 403)	(67 403)			
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8)) (12)			(68 767)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)) (13)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14) (15)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL FINANCIERE MESTRE</u>		Néant ☒ *			
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 4			
		N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
			38 112	(38 112)	
TOTAL			38 112	(38 112)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL FINANCIERE MESTRE** Néant ☐ *

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 16 % ☐ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies0 bis du CGI) ☐ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies0 du CGI) ☐ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 % 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SARL FINANCIERE MESTRE</u>		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N°2059-E 2011

Désignation de l'entreprise : SARL FINANCIERE MESTRE		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012010 et clos le : 31122010		Durée en nombre de mois 12
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	8 365 225
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	5
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OM	8 365 231
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	6
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	5 945 162
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	85 836
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	6 031 004
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 2 334 226
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122010 N° SIRET 4 3 0 2 7 1 2 5 4 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL FINANCIERE MESTRE

ADRESSE (voie) 1, CHEMIN DE VERCHANT

CODE POSTAL 34170 VILLE CASTELNAU LE LEZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1180

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique DOUTRE Prénom(s) CHANTAL

Nom marital MESTRE % de détention 19.49 Nb de parts ou actions 230

Naissance : Date 11/10/1962 N° Département 34 Commune MONTPELLIER Pays

Adresse : N° 108 Voie RUE DU MAS DE L'ENTARAYRE

Code Postal 34170 Commune CASTELNAU LE LEZ Pays

Titre (2) M Nom patronymique MESTRE Prénom(s) PIERRE

Nom marital % de détention 80.51 Nb de parts ou actions 950

Naissance : Date 14/05/1963 N° Département 34 Commune MONTPELLIER Pays

Adresse : N° 108 Voie RUE DU MAS DE L'ENTARAYRE

Code Postal 34170 Commune CASTELNAU LE LEZ Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2011

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122010

N° SIRET

4 3 0 2 7 1 2 5 4 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL FINANCIERE MESTRE

ADRESSE (voie)

1, CHEMIN DE VERCHANT

CODE POSTAL

34170

VILLE

CASTELNAU LE LEZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

13

Forme juridique	SAS	Dénomination	VERCHANT	N° SIREN (si société établie en France)	441992807	% de détention	99,00
Adresse :	N° 1	Voie	CHEMIN DE VERCHANT	Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
						Pays	
Forme juridique	SNC	Dénomination	RDME	N° SIREN (si société établie en France)	488937970	% de détention	100,00
Adresse :	N° 1	Voie	CHEMIN DE VERCHANT	Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
						Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	CASTELNAU GARRIGUES	N° SIREN (si société établie en France)	479170151	% de détention	95,00
Adresse :	N° 1	Voie	CHEMIN DE VERCHANT	Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
						Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	MEP	N° SIREN (si société établie en France)	483190609	% de détention	67,00
Adresse :	N° 1	Voie	CHEMIN DE VERCHANT	Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
						Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	PARC DE BELLEGARDE	N° SIREN (si société établie en France)	479170268	% de détention	95,00
Adresse :	N° 1	Voie	CHEMIN DE VERCHANT	Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
						Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	LE2P	N° SIREN (si société établie en France)	492820709	% de détention	70,00
Adresse :	N° 1	Voie	CHEMIN DE VERCHANT	Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
						Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	ST MAUR	N° SIREN (si société établie en France)	504970245	% de détention	70,00
Adresse :	N° 1	Voie	CHEMIN DE VERCHANT	Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
						Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	GARROS	N° SIREN (si société établie en France)	391519303	% de détention	50,00
Adresse :	N° 1	Voie	CHEMIN DE VERCHANT	Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
						Pays	

) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Extension

SARL FINANCIERE MESTRE

Forme juridique	SCI	Dénomination	CASTEL PROMOTION
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N° 1	Voie	CHEMIN DE VERCHANT
Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
		Pays	
Forme juridique	SCA	Dénomination	VERCHANT
N° SIREN (si société établie en France)	441884459	% de détention	90,00
Adresse :	N° 10	Voie	CHEMIN DE VERCHANT
Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
		Pays	
Forme juridique	SA	Dénomination	ORCHESTRA KAZIBAO
N° SIREN (si société établie en France)	398471565	% de détention	29,00
Adresse :	N° 400	Voie	AVENUE MARCEL DASSAULT
Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
		Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	SARNELLY
N° SIREN (si société établie en France)	492820691	% de détention	73,00
Adresse :	N° 1	Voie	CHEMIN DE VERCHANT
Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
		Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	MAS D'INGRILL
N° SIREN (si société établie en France)	480941178	% de détention	95,00
Adresse :	N° 1	Voie	CHEMIN DE VERCHANT
Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU LE LEZ
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice	(A ne remplir que sur les exemplaires « en continu ») SARL FINANCIERE MESTRE 31122010
---	---

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
----------	---

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2010, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n°2033-NOT, n°2033-C, Cadre III)	
	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVL imputée sur les PVL de l'exercice	
MVL réalisée au cours de l'exercice	
MVL restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)			
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01/01/2008			
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).			
bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) plus ou moins values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%	2 478 635	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	
Chiffre d'affaires TTC	10 004 809	plus ou moins values à long terme imposables au taux de 0 %	
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.			
N° SIRET 			

3. Attestation des personnes responsables de l'information relative à Financière MESTRE

«Nous attestons que le présent document, qui a été déposé le 23 septembre 2011 et qui sera diffusé le 26 septembre 2011, soit au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée) de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la Société et visant les actions de la société ORCHESTRA-KAZIBAO. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Montpellier,

Le 23 septembre 2011

M. Pierre-André MESTRE et
Mme Chantal MESTRE,
cogérants de la Financière MESTRE